

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Bourgeois		Date d'inspection Le 06 février 2026
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits Papillons		Numéro de permis 2008626
Adresse 4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1G7		Numéro de téléphone (506) 358-0112
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	27 févr. 2026	06 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	27 févr. 2026	06 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	27 févr. 2026	06 févr. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en avant midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de l'observation, le ratio réglementaire était respecté.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <input type="checkbox"/> Pendant ma surveillance, il n'a pas été possible de vérifier les exercices d'évacuation.</li> <li>• <input type="checkbox"/> Il est rappelé que les exercices d'évacuation en cas d'incendie doivent être réalisés mensuellement, tout comme la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée.</li> </ul>
À son arrivée, l'exploitante m'a remis les documents requis. Cette lacune est donc conforme.
Les activités quotidiennes sont planifiées et documentées de manière intentionnelle afin de répondre aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Elles comprennent notamment :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <input type="checkbox"/> Du temps et de l'espace consacrés aux jeux d'exploration et de découverte choisis par l'enfant ;</li> <li>• <input type="checkbox"/> Des occasions de participation à des activités physiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;</li> <li>• <input type="checkbox"/> Des expériences individuelles et de groupe favorisant la créativité, la littératie, l'expression des intérêts ainsi que l'exploration des arts et des sciences.</li> </ul>

## Commentaires généraux

À mon arrivée, les enfants terminaient leur période de jeux à l'extérieur. Par la suite, ils sont entrés et se sont rendus à la salle de bain avant de s'installer pour le dîner, qui provenait des boîtes à lunch individuelles. Enfin, les enfants ont brossé leurs dents, l'éducatrice responsable effectue un changement de couche au besoin, puis les enfants ont regardé une courte émission avant la sieste pendant que l'éducatrice termine et préparent le local pour la sieste.

original signé par

Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 février 2026

Date

original signé par

Signature en pièces jointes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*